

Berne, le 20 juin 2017

## Communiqué de presse

### « Réforme des prestations complémentaires (PC) » Prendre à celles et ceux qui ont le moins !

**Les économies décidées par le Conseil des Etats sont un véritable camouflet envers les personnes qui dépendent des PC. AGILE.CH demande au Conseil national de rectifier, afin que les personnes en situation de handicap puissent aussi mener une vie digne.**

Les coupes massives dans primes de l'assurance obligatoire des soins sont douloureuses pour les personnes concernées. Nombre d'entre elles ne pourra pas changer de caisse chaque année et rognera sur le minimum vital pour faire face à cette augmentation des dépenses.

AGILE.CH refuse catégoriquement tout contrôle du mode de vie. Pour les personnes qui dépendent des PC, le fait que les caisses de compensation décident à leur place des « motifs importants » de disposer de leurs économies est tout simplement dégradant et démotivant. Une telle mesure relève davantage de la suspicion d'abus généralisée que d'un souci d'économie, d'autant qu'elle n'en génère que très peu.

Il ne faut pas toucher à la franchise sur la fortune. Si elle est abaissée, les assurés n'auront pas d'autre choix que de payer encore plus de soins de santé de leur poche. Le bas de laine qu'on garde pour les dépenses frais personnels et imprévus disparaîtra ainsi bien vite, tout comme le minimum d'autonomie et de dignité qu'il confère. Actuellement, les personnes résidant en homes disposent de montants dérisoires pour leurs dépenses personnelles. Elles devraient recevoir un montant uniforme de 500 francs par mois, dans tous les cantons.

#### Adaptation du montant maximal reconnu au titre du loyer : un susucre

La nécessité d'adapter à la hausse les montants maximaux reconnus au titre du loyer a été reconnue par le Conseil des Etats. AGILE.CH revendique depuis des années qu'ils soient ajustés aux loyers du marché au moment de l'entrée en vigueur de la réforme. En outre, il conviendra ensuite de les examiner régulièrement.

#### Contact:

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicaps

031 390 39 39 / catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

**AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap** s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faïtière défend les intérêts de ses 40 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que leurs proches.